

N°2023/12-57

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2023

DATE DE CONVOCATION: 12 décembre 2023

DATE D'AFFFICHAGE: 12 décembre 2023

**PRESIDENCE** de Dominique BAILLY, Maire, Vice-président de Grand Paris Grand Est

LIEU DE REUNION: Maison du Temps Libre à Vaujours

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE: 29

PRESENTS: 23 VOTANTS: 28

ETAIENT PRESENTS: Dominique BAILLY, Guy VALENTIN, Guiseppina DI MINO, José GODINHO DA SILVA, Jacqueline SCHMIT, Claudine POLIPOWSKI, El Ouahhab ARBAOUI, Marcello TOSCANELLI, Jean-Noël TETARD, Adrien BAILLY, Christiane FRANCOIS-LUBIN, Céline DEMETZ, Vincent SIEPAIO, Hélène RONDEAUX, Benoit ANTHONY, Chabane MAOUCHE, Souraya ALIOUET, Laurent LHOSTE, Aziz ABDAOUI, Stella HENRY, Inès MERBAH, Aïssam KROUNA, Walid MERBAH.

ETAIT EXCUSE: Christelle MARTINEZ,

**POUVOIRS:** Stéphane PAU donne pouvoir à José GODINHO DA SILVA, Guy ISDANT donne pouvoir à Jean Noël TETARD, Linda AYACHI donne pouvoir à Stella HENRY, Véronique AUGUSTIN donne pouvoir à Guy VALENTIN; Terri KEBDANI donne pouvoir à Inès MERBAH.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Adrien BAILLY

Mairie de Vaujours 20, rue Alexandre Boucher 93410 VAUJOURS Tél.: 01 48 61 96 75 Télécopie: 01 48 60 78 03 contact@ville-vaujours.fr / www.vaujours.fr





Service émetteur : Commerces et entreprises

Objet : Demande d'ouverture dominicale exceptionnelle de la MAISON BOURBANE située au 198 rue de Meaux -93410 Vaujours les 24 et 31 décembre 2023 jusqu'à 18H00 sans interruption.

Rapporteur : Madame Claudine POLIPOWSKI – Conseillère municipale déléguée

## LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-22 et L2122-23,

VU la délibération 2020/05-06 du Conseil Municipal du 23 mai 2020 donnant délégations d'attributions au Maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), modifiée par la délibération 2021/04-03 du Conseil Municipal du 06 avril 2021.

VU le courrier du 8 novembre 2023 de la MAISON BOURBANE,

CONSIDÉRANT la demande de la MAISON BOURBANE demandant l'autorisation d'ouverture dominicale exceptionnelle pour les dimanches, le 24 et 31 décembre 2023 jusqu'à 18H00, soit de 9H00 à 18H00 sans interruption.

CONSIDERANT que cette ouverture de commerce ces dimanches n'occasionneront aucune nuisance,

CONSIDERANT que cette ouverture de commerce ces dimanches favorisent le développement économique de la commune,

Après avoir entendu le rapporteur, Après en avoir délibéré à l'unanimité

ARTICLE 1: DECIDE d'émettre un avis favorable à l'ouverture dominicale exceptionnelle de la MAISON BOURBANE situé au 198 rue de Meaux de Vaujours les deux dimanches suivants : 24 et 31, décembre 2023 de 9h00 à 18H00 sans interruption.

ARTICLE 2: DIT que le Maire et le Receveur Municipal sont chargés, chacun en ce qui les concerne l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 3: DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet et à Monsieur le Trésorier Principal de Livry-Gargan et en sera insérée au recueil des actes administratifs publié selon la règlementation en vigueur,

Mairie de Vaujours 20, rue Alexandre Boucher 93410 VAUJOURS Tél.: 01 48 61 96 75 Télécopie: 01 48 60 78 03 contact@ville-vaujours.fr / www.vaujours.fr





ARTICLE 4: DIT que le Tribunal administratif compétent peut être saisi par voie de recours formé contre le présent acte pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture de Seine-Saint-Denis ou de sa publication/notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale.

La présente délibération sera transmise :

- à Monsieur le Préfet de la Seine Saint Denis
- à la MAISON BOURBANE

Ampliation en sera insérée au recueil des acte administratifs et publiées selon la règlementation en vigueur.

Affichage de la présente délibération certifié avoir été effectuée sur le site de la ville le

## POUR EXTRAIT CONFORME

Fait à Vaujours, le 21 décembre 2023

Vice-président de Grand Paris Grand Est

Le Maire,

Dominique BAILLY

« Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage

et le dépôt en Préfecture

le.....»

Le Maire,

Dominique BAILLY

Vice-président de Grand Paris Grand Est

Mairie de Vaujours 20, rue Alexandre Boucher 93410 VAUJOURS Tél.: 01 48 61 96 75 Télécopie: 01 48 60 78 03

contact@ville-vaujours.fr / www.vaujours.fr